



## **COVID 19 – INFOS HOSPIMEDIA :** **Protéger, tester et isoler constituent le** **trptyque d'organisation du déconfinement**

**Politique de santé**

**Protéger, tester et isoler constituent le triptyque d'organisation du déconfinement**

Publié le 28/04/20 - 19h00

**Devant l'Assemblée nationale, le Premier ministre Édouard Philippe a détaillé la stratégie globale du plan de déconfinement, avec la massification des tests de dépistage et le déploiement d'équipes de recherche de cas contacts. Pour les personnes âgées, le Gouvernement souhaite maintenir une protection volontaire de leur part.**

Pour le Premier ministre Édouard Philippe, le confinement s'est avéré être un "outil efficace", a-t-il indiqué lors de l'annonce du plan de déconfinement devant l'Assemblée nationale le 28 avril. En s'appuyant sur une [étude](#) de l'École des hautes études en santé publique (EHESP), il a avancé que 105 000 lits de réanimation auraient manqué à l'appel (voir carte ci-dessous) et 62 000 décès auraient été enregistrés. "Je ne crois pas que notre pays l'aurait supporté", a-t-il

estimé.

## Un "risque sérieux" de deuxième vague

*"Notre système a tenu au prix d'une fatigue bien compréhensible des professionnels, d'une consommation de médicaments et de produits de réanimation jamais constatée, au prix d'une déprogrammation des activités chirurgicales non nécessaires à court terme", a-t-il poursuivi. Afin d'éviter de devoir à nouveau payer un tel tribut, le Gouvernement entend s'appuyer sur un triptyque, à savoir "protéger, tester, isoler". Comme déjà indiqué le 19 avril dernier (lire notre [article](#)), cette stratégie est rendue nécessaire par le fait qu'il faut "apprendre à vivre avec le Covid-19" en l'absence d'immunité collective et qu'une deuxième vague est "un risque qu'il faut prendre au sérieux".*

Le premier axe du triptyque repose sur les gestes barrières et le port du masque. À propos des masques chirurgicaux, le Premier ministre a reconnu avoir "douté" de la capacité de répondre à leur consommation dans les établissements. Il a assumé avoir donné la priorité des stocks disponibles au personnel soignant. *"Un choix difficile mais nécessaire", a-t-il précisé, en rappelant la montée de la production sur le territoire français. Le port du masque en tissu grand public sera obligatoire dans certaines situations, notamment les transports. Le Gouvernement n'a pas évoqué une éventuelle obligation dans les établissements médico-sociaux ou de santé.*

Le confinement des Ehpad n'a également pas été abordé de manière spécifique. Néanmoins, le Premier ministre a indiqué qu'il sera demandé *"à nos aînés de continuer de se protéger"* en limitant leurs contacts et leurs sorties. Ces précautions ne sont pas obligatoires mais reposent sur un *"principe de confiance et de responsabilité"*, selon Édouard Philippe. Ce dernier a complété, à propos des visites auprès des personnes âgées : *"En vous protégeant, vous protégez les plus fragiles et vous protégez le système hospitalier."*

## Poursuite des campagnes de dépistage en Ehpad

Sur les tests de sérologie, aucune mention dans le discours du Premier ministre. En revanche sur les tests PCR (pour réaction de polymérisation en chaîne) de dépistage, il a rappelé l'objectif de réalisation de 700 000 tests par semaine. Plus de 500 000 d'entre eux permettront de détecter les cas nouveaux et leurs contacts. La part restante permettra de mener des campagnes de dépistage, notamment dans les Ehpad, a précisé le Gouvernement. La cellule familiale sera dépistée par les médecins généralistes et les infirmiers libéraux. Au-delà de la cellule familiale, des équipes d'appui de l'Assurance maladie seront déployées pour inciter les cas contacts à se faire dépister. L'utilisation de l'application StopCovid fera l'objet d'un débat ultérieur devant le Parlement, son développement n'étant pas encore opérationnel (lire notre [article](#)).

Enfin, l'isolement des personnes infectées et des cas contacts reposera également sur un principe de responsabilité individuelle. Au sein de chaque département, les préfets auront la charge de la définition des plans de confinement. Ils seront élaborés en concertation avec les professionnels de santé et les services d'aide à domicile. La réquisition de certains hôtels est une option citée par le Premier ministre. L'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP) s'est ainsi déjà engagée dans cette voie (lire notre [article](#)).

### **Trois indicateurs pour une sortie par département**

Ce déconfinement se fera de manière progressive et différenciée dans les territoires. L'échelle retenue par le Gouvernement est celle du département, avec trois indicateurs clés : le taux de nouveaux cas sur les sept derniers jours, la tension sur les capacités hospitalières de réanimation et la préparation du système local de tests. À compter du 30 avril, la Direction générale de la santé (DGS) présentera une carte de France combinant ces différents indicateurs. Un déconfinement plus strict pourrait ainsi s'appliquer localement, le temps de restaurer les capacités hospitalières par exemple.

*"J'ai reçu hier [le 27 avril] des modélisations moins favorables de la DGS, avec un relâchement et une baisse des hospitalisations plus lente qu'attendue. Les incertitudes doivent inciter tous les Français à la plus grande discipline", a martelé Édouard Philippe, en rappelant que moins de 3 000 nouveaux cas quotidiens sont attendus pour la date du 11 mai. Une nouvelle phase de trois semaines s'engagera alors pendant laquelle le télétravail sera fortement recommandé et les activités sportives en intérieur interdites. Au cours de cette période, dès la semaine du 4 mai, le Gouvernement présentera de nouvelles dispositions à l'approbation du Parlement. Il s'agit notamment de l'accès aux données médicales des personnes qui composeront les futures équipes de recherche des cas contacts.*

### **Un plan dans la lignée de l'avis du conseil scientifique**

Le dernier [avis](#) du conseil scientifique, chargé d'éclairer la décision publique, fait état des mêmes orientations prises par le Gouvernement, en dehors de la réouverture des écoles. Plusieurs prérequis sont ainsi listés par le conseil dont la reconstitution des capacités hospitalières et la multiplication des tests pour isoler les personnes infectées. Le conseil scientifique souhaite également la mise en place d'un système de surveillance épidémiologique. La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) et l'Institut national sur la santé et la recherche médicale (Inserm) s'associent en ce sens avec le projet EpiCov. Il s'agit, selon le site du ministère des Solidarités et de la Santé dont relève la Drees, d'une "large étude épidémiologique, adossée à une grande enquête statistique, proposant de fournir une cartographie globale et

*scientifiquement fiable du statut immunitaire de la population et de sa dynamique, sur l'ensemble du territoire, via la collecte d'échantillons biologiques couplée à des questionnaires".*

Le conseil scientifique élabore par ailleurs une stratégie de sortie progressive du confinement, avec des fiches spécifiques pour certaines mesures, notamment les tests et l'isolement. Concernant les personnes âgées, il met l'accent sur un confinement volontaire visant à se protéger soi-même et non à freiner l'épidémie.